

Dans cette optique, Monsieur le Président, ma délégation croit que nous en arrivons au point où nous pourrions tomber d'accord sur certains éléments fondamentaux. Dans le cas qui nous occupe, il semblerait bien que le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, même s'il n'a rien résolu pour l'avenir, a permis - au cours de ses 18 premières réunions - à un groupe très représentatif de délégations d'énoncer des points de vue clairs et étudiés.

Ces déclarations, jointes aux principes directeurs suggérés par le Secrétaire général et par le Président au printemps de 1965, et aux commentaires d'un nombre substantiel d'Etats membres au sein du Comité ainsi qu'à l'extérieur, constituent, d'une certaine façon, l'examen complet que le Comité avait été prié d'entreprendre. Compte tenu de tout ce travail, et après l'étude soignée des déclarations des délégations, la délégation du Canada ose suggérer qu'il devrait être possible, maintenant ou très bientôt, de se mettre d'accord sur certains éléments fondamentaux. Et je suggère, entre autres, que l'Assemblée générale pourrait faire ce qui suit:

- 1) rappeler que le but premier de la Charte est de maintenir la paix et la sécurité internationales;
- 2) exprimer la conviction que tous les Etats membres devraient coopérer pour assurer la réalisation de ce but;
- 3) reconnaître que la Charte confère
  - a) au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales; et
  - b) à l'Assemblée générale, le droit de discuter toutes questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le droit de faire des recommandations sur toutes questions de ce genre;
- 4) reconnaître en outre que si le Conseil de sécurité est incapable de prendre des décisions dans l'exercice de sa responsabilité principale, l'Assemblée générale, qui porte aussi sa part de responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, peut étudier la question immédiatement et, conformément à la Charte, faire les recommandations appropriées; et